AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES DES HAUTES ALPES

Siège social : Maison du Poilu, 6 Square Aristide Briand 05000 GAP

Site internet : http://ammgap.wix.com/medaille-mili-gap

Courrier et Président : **Mr DANY Guy Le Florian Bât. A,**

26 Avenue Jean Jaurès 05000 GAP

☎ *: 04.92.53.37.61* 📱 *: 06.15.18.75.31.*

: amimedmiligap05000@orange.fr

---- 00ooo00 ---

PROCÉS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Du 08 Mars 2025

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Amicale des Médaillés Militaires de GAP et de la Région s'est réunie le Samedi 08 Mars 2025 à la Maison du Poilu au 6 square Aristide Briand à 05000 GAP.

La feuille de présence est émargée par les membres présents ou représentés. Aucun quorum n'étant prévu dans les statuts, l'Assemblée peut délibérer valablement. Néanmoins 37 adhérents sont présents ou représentés sur 82 votants autorisés ce qui correspond à 45,12 % des votants.

Le président Guy DANY déclare ouverte à 09 heures 00, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Amicale des Médaillés Militaire de Gap et de la Région.

Le Président Guy DANY souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Le Président de séance désigne Maryse ROCHAS comme secrétaire de séance qui est approuvée à l'unanimité

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Modification de l'appellation de l'Amicale
- Modification des statuts de 2014.

Le Président explique le pourquoi de la modification de l'appellation de l'Amicale. Il propose l'appellation de " AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES DES HAUTES ALPES"

Cette appellation est approuvée à l'unanimité par l'ensemble des membres présents et représentées.

Concernant la modification des statuts de 2014, il a été fait lecture des noiuveaux statuts. Lors du débat qui a suivi, des explications ont été données concernant un certain nombres d'articles ayant été modifiés.

Le Président a mis aux voix ces nouveaux statuts, conformément à l'ordre du jour.

L'assemblée adopte les nouveaux statuts à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale extraordinaire est levée à 9h30.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, signé par le président et par la secrétaire de séance.

A GAP, le 08 Mars 2025

La secrétaire
Maryse ROCHAS

Le Président
Guy DANY

LES MEDAILLES MILITAIRES 05 (H.-A.)